

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 417)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 60

présenté par
M. Colas-Roy

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 24, substituer aux mots :

"antérieurement à l'entrée en vigueur",

les mots :

"avant le lendemain de la publication"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.